

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1465 (Rect)

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,  
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,  
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,  
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,  
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,  
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 66 par la phrase suivante :

« Au vu des difficultés présentes, une étude portant sur une solution nationale est engagée. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NUPES propose de sortir la France de l'impasse que représente le système principal de combat terrestre (MGCS).

Le partenariat franco-allemand autour du projet du MGCS est un long feuilleton aux multiples rebondissements et dont les derniers épisodes ne présagent rien de bon. Le projet va de difficultés en difficultés et il est aujourd'hui compliqué de l'imaginer aboutir. Le gouvernement s'y cramponne car il semble plus attaché à la lubie d'un partenariat franco-allemand qu'à la modernisation de nos chars de combat. Il serait donc temps d'envisager une solution nationale à ce problème, d'autant plus que la base industrielle et technologique de défense française compte encore de nombreux savoir-faire concernant les chars. Cet amendement permet ainsi de lancer une étude à ce sujet."